

Avis n° 2022-06 du CSRPN Occitanie

relatif à

la demande de création de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Coteaux du Fel (12)
déposée par la LPO Occitanie pour le compte des propriétaires

Vu la demande de création de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Coteaux du Fel, déposée par la LPO Occitanie pour le compte des propriétaires, auprès de la Région Occitanie en date du 12 août 2021,

Vu l'exposé de Madame Leslie CAMPOURCY, chargée de projets à la LPO Occitanie et ancienne conservatrice de l'ancienne RNR, lors du GT Aires protégées du CSRPN du 07/01/2022,

Considérant :

- l'avis des rapporteurs du CSRPN ;
- les échanges en réunion du groupe de travail Aires Protégées le 07/01/2022, et la consultation électronique des membres du GT qui a suivi,
- le vote électronique du CSRPN du 18 février au 2 mars 2022,

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel souligne la qualité du dossier et de la procédure conduite. Le CSRPN salue l'augmentation du périmètre de cette ancienne réserve, la seule RNR de l'Aveyron, et encourage son amélioration dès que possible pour une meilleure préservation des enjeux écologiques. Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel donne un avis favorable à cette demande de création de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Coteaux du Fel, au document support qui lui a été transmis et à la réglementation proposée.

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel émet les recommandations suivantes sur la réglementation :

- Veiller à ne pas permettre le développement des activités apicoles professionnelles et amateurs (limitation aux pratiques actuelles, notamment en termes de nombre de ruches installées et de période d'installation), afin de ne pas concurrencer les pollinisateurs sauvages. Un cadre devra être fixé dans le futur plan de gestion de la réserve.

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel demande que les recommandations suivantes soient intégrées dans le futur plan de gestion :

- Élaborer le cadre d'exercice de l'apiculture tant professionnelle qu'amateur de façon à garantir la conservation des populations de pollinisateurs sauvages, et notamment des abeilles, à partir d'un diagnostic sur la ressource disponible et l'analyse des différents paramètres ;
- Prévoir au plus tôt l'approfondissement des connaissances sur les pollinisateurs et les abeilles sauvages du territoire et sur les impacts éventuels de l'apiculture ;
- Prévoir l'amélioration des connaissances sur les secteurs nouvellement intégrés au projet de RNR et bien moins connus ;
- Prévoir l'approfondissement des connaissances sur les pollutions identifiées dans le ruisseau du Roucan et favoriser les mesures de restauration à conduire, se rappro-

cher des équipes scientifiques qui travaillent sur le contrôle de la pollution à l'arsenic par ailleurs en Occitanie ;

- Etablir une stratégie d'amélioration du périmètre (animation foncière, acquisition, conventionnement, ORE...) pour améliorer la conservation des habitats et des espèces (lézard ocellé, chiroptères...), et aussi la perception du site par les usagers (compréhension des limites...);
- Étudier l'opportunité et les potentialités d'extension du périmètre vers le Lot en y intégrant le lit mineur de la rivière ;
- Un périmètre morcelé est difficile à appréhender pour le public, la zone d'application de la réglementation risque d'être mal comprise. Dans le cadre du plan de gestion, une vigilance devra être portée sur la sensibilisation et la valorisation du site pour permettre la compréhension du périmètre de la réserve et des deux réglementations différenciées (gradation de la réglementation en fonction des enjeux et des usages) ;
- Une vigilance à porter sur la limitation de l'augmentation du nombre de visiteurs, notamment dans le cadre du projet de maison de la réserve ;
- Renforcer l'information et la sensibilisation des élus, des habitants et des visiteurs ;
- S'assurer de la bonne intégration de la réserve dans les documents d'urbanisme locaux ;
- Renforcer les échanges avec les animateurs des sites Natura 2000 et étudier la pertinence de MAEC pastoralisme sur la réserve ;
- Prévoir la création d'un comité scientifique de la réserve.

Toulouse, le 4 mars 2022

La présidente du CSRPN Occitanie

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M Gerino', with a horizontal line extending to the right.

Magali Gerino